

## Les locataires ? Des partenaires de l'Office...

Régulièrement, l'Office vous tient informé de son actualité et des différents travaux qu'il conduit pour améliorer les conditions de confort des locataires dans le patrimoine. Ce numéro « 6 » évoque à grands traits les principaux dossiers ou actions menées par Saumur Loire Habitat à ce sujet.

Notre objectif n'est pas seulement de mieux vous informer sur les projets mais aussi de vous associer en tant que partenaires à nos décisions. Ce sera particulièrement le cas durant ce second semestre 2010 qui verra deux actions majeures vous impliquant.

**En septembre, Saumur Loire Habitat, en partenariat avec d'autres offices de la Région, engagera un sondage auprès d'une partie représentative de ses locataires** pour mesurer le degré de satisfaction sur la qualité du service rendu et déterminer les points de progrès qu'il restera à accomplir. Bien entendu, nous vous communiquerons les résultats de ce sondage en fin d'année avec notre analyse et les perspectives que cette action nous aura permis de dégager.

**Lors du dernier trimestre, une autre forme de consultation devra vous mobiliser : les élections des représentants des locataires.** Quatre représentants siègent actuellement au Conseil d'Administration de l'Office. Vous trouverez dans ce journal une page spéciale qui explique et relate leurs actions. Nous pouvons ici saluer leur engagement au sein de cet Office dans l'intérêt de tous : ils y font un très bon travail de représentation et de concertation en votre nom à tous. Il est donc facile de comprendre que l'élection de vos représentants revêt un caractère capital et utile dans le bon fonctionnement de l'Office. J'appelle donc à ce que chaque locataire se mobilise à la rentrée pour que le taux de participation à ces élections soit meilleur que d'habitude.

C'est donc une rentrée riche en concertations qui nous attend tous. En attendant, nous vous souhaitons des joyeux, reposants et ensoleillés mois d'été.

**Charles-Henri Jamin**  
Président de Saumur Loire Habitat  
Maire-délégué de St-Hilaire-St-Florent  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
« Saumur Loire Développement »

## ACTU

### Quoi de neuf à SLH...

Ventes, enquêtes, informations

#### 10 MAISONS A ACHETER !

De type 3 ou 4, les maisons se situent dans le **quartier des Violettes et des Moulins**. Elles sont composées de 2 ou 3 chambres, séjour, cuisine, wc, salle d'eau ou salle de bain, cave et grenier. Chauffage individuel au gaz. Le petit plus : un jardin arboré et clôturé.



Quartier des Violettes

**Prix de vente de 50 000 à 115 500 €.** Attention, cette offre est exclusivement réservée aux locataires de Saumur Loire Habitat et ce, jusqu'au 15 août 2010! Dépêchez-vous...



Quartier des Moulins

Plus d'infos sur notre site internet : [www.saumurloirehabitat.fr](http://www.saumurloirehabitat.fr) et par tél. au 02 41 83 48 41.

#### ENQUETE DE SATISFACTION AUPRES DES LOCATAIRES ( SEPTEMBRE 2010 ) « POUR MIEUX CONNAITRE VOS ATTENTES »

Soucieux d'améliorer la qualité de ses services, Saumur Loire Habitat a confié au cabinet d'études « JCA Développement », la réalisation d'une enquête téléphonique. Faire appel à un cabinet spécialisé et indépendant est une démarche volontaire afin d'assurer la confidentialité des réponses et l'expression libre de chacun.

**340 d'entre vous** seront contacté par téléphone entre septembre et octobre 2010 pour répondre à un questionnaire de satisfaction.

Les résultats de cette enquête nous permettront de mieux vous connaître, d'identifier vos préoccupations et ainsi renforcer l'efficacité de nos prestations.

**Merci d'avance à toutes celles et ceux qui vont prendre le temps de répondre aux enquêteurs !**

#### DISTRIBUTEURS DE JOURNAUX EN LIBRE-SERVICE



Depuis quelques semaines des distributeurs de journaux ont été installés à côté de chaque entrée des loges des Agents de Proximité.

C'est un moyen complémentaire pour améliorer notre système d'information, pour vous tenir informé de toutes les nouveautés et de la vie de l'Office.

## Le rôle des représentants :

Les représentants des locataires sont élus pour une durée de 4 ans au sein de l'Office, ils siègent obligatoirement au Conseil d'Administration, au Bureau (1 représentant minimum) et à la Commission d'Attribution des Logements (1 représentant minimum). Ils peuvent également s'investir dans les autres commissions de l'Office telles que le Conseil de Concertation Locative (3 représentants maximum par association), le Comité Technique Paritaire et la Commission d'Appel d'Offres.

## Le calendrier des élections :

- **SEPTEMBRE** : Mise en place du protocole d'accord des élections (date de l'élection, modalités...).
- **OCTOBRE - NOVEMBRE** : Organisation du scrutin et distribution des bulletins de vote, de la liste des candidats et des professions de foi.
- **DÉCEMBRE** : Élections des représentants des locataires avec bulletin de vote secret.

## QUI PEUT VOTER ?

Tout locataire âgé d'au moins 18 ans ayant signé son bail six semaines avant les élections et qui n'est pas en situation d'impayés.



Une réunion sera organisée par l'Office au mois de septembre 2010 pour mettre en place le protocole d'accord des élections avec l'ensemble des associations de locataires.

Depuis les dernières élections (2006), deux associations sont représentées à l'OPH Saumur Loire Habitat : la Confédération Nationale du Logement (C.N.L) et l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V). Cependant, bien d'autres associations existent tel que la CGL, la CSF, l'AFOC... et toutes peuvent se présenter.



De gauche à droite : Guy Baugé et Annie Pinaud (CLCV), Alain Tourneux et Nadège Chevalier (CNL).

## Quelles actions avez-vous pu mettre en place au sein du parc de Saumur Loire Habitat ?

NC : «Des améliorations au niveau des logements telles que la mise en place de rampes d'accès et la pose de nouvelles fenêtres.»

AP et GB : «Une information régulière aux locataires concernant la vie des quartiers (ex : le tri sélectif des déchets avec les nouveaux conteneurs, la création d'une laverie sociale aux Hauts Quartiers...) mais aussi une information sur les possibilités de choix d'abonnement concernant l'eau, le gaz et l'électricité. Nous avons également un lieu d'accueil, Prim Vert Accueil dans lequel nous organisons des ateliers (poteries, perles...).»

## En qualité de représentants des locataires, vous siégez au Conseil d'Administration de l'Office, quelle sont vos relations avec Saumur Loire Habitat ?

NC : «Très bonnes, nos remarques sont entendues et prises en compte.»

AP et GB : «En comparaison avec certains OPH de grandes villes, nous avons de très bonnes relations avec SLH. Le dialogue est ouvert et nous connaissons nos interlocuteurs, nous pouvons facilement trouver des solutions à nos problèmes.»

## Pour finir, l'heure des nouvelles élections approche, avez-vous un message à faire passer ?

NC : «J'appelle à la mobilisation de nouveaux adhérents au sein de l'association car plus nous serons, plus nous pourrons pérenniser nos actions.»

AP et GB : «Le besoin de mobilisation de nouveaux adhérents et bénévoles pour faire vivre l'association.»

**L'appel général à la mobilisation et au vote est donc lancé, à vous locataires de vous investir pour être représentés.**

**Pour rappel, toutes les associations peuvent se présenter !**

## Interview des représentants des associations de locataires

Nadège Chevalier représentante de la Confédération Nationale du Logement (CNL) : Annie Pinaud et Guy Baugé représentants de l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) :

### Depuis combien de temps êtes vous représentants des locataires ?

Nadège Chevalier : «Depuis les dernières élections, 4 ans.»

Annie Pinaud et Guy Baugé : «4 ans également.»

### Quel est le rôle de votre association ?

NC : «Dans l'ensemble, il s'agit de défendre les droits au logement, en ouvrant le dialogue avec l'Office pour, par exemple, minimiser les charges locatives ou encore améliorer le confort des logements (adaptations pour les personnes à mobilité réduite ou porteuses d'un handicap, équipements favorisant l'économie d'énergie...).»

AP et GB : «L'association permet de défendre et de représenter les citoyens dans tous les domaines de la vie quotidienne : consommation, logement, cadre de vie, etc. Concernant le logement, il s'agit de négocier des travaux ou améliorations, suivre les prix des loyers selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL)...»

# ACTU Extranet locataire

Dans le prolongement de la mise en place du site internet, une partie extranet sera disponible dans les prochaines semaines. Pour vous, il s'agit d'avoir accès à un espace réservé et sécurisé depuis le site internet.

Les fonctionnalités offertes par l'extranet sont les suivantes :

- Consulter les informations liées à votre dossier (composition familiale, ressources, bail, type de logement, assurance, coordonnées bancaires si vous payez par prélèvement automatique, solde du compte, dernières écritures du quittancement).
- Formuler une demande d'information, d'intervention technique, de mutation ou soumettre un problème de relation de voisinage.
- Payer votre loyer en ligne (à partir de 2011).

Un identifiant vous sera prochainement communiqué pour vous connecter.



## CHANTIER Résidence Delessert

Réhabilitation de 25 appartements de l'ancienne gendarmerie boulevard Delessert

Démarrage du chantier : mars 2010

Entrée dans les logements : mai et juin 2010

Ce programme a concerné la réhabilitation de 25 appartements de type III et IV rendus vacants en janvier 2010 avec le départ de la gendarmerie. Les travaux comprennent la réfection totale des peintures ou papiers peints (plafonds et murs des logements, halls d'entrée, cages d'escaliers et paliers), le remplacement complet des sols, des sanitaires (lavabos, baignoires et douches) et des portes des halls, la mise en place d'un système d'interphonie et la suppression des vide-ordures. Les 3 logements en rez de chaussée ont été rendus accessibles et adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) par des travaux complémentaires de cloisonnements et de rampes.



### LES PRINCIPAUX TRAVAUX EN COURS OU PRÉVUS EN 2010

Réhabilitation		
Le Vigneau individuel	Réhabilitation	67 pavillons
Hauts Quartiers	Réhabilitation	143 appartements
106 à 178 rue des Prés	Réhabilitation	50 appartements
Delessert	Réhabilitation	25 appartements
Nouveaux logements		
9/11 route de Rouen	Acquisition amélior.	11 appartements
Rue du Portail Louis	Acquisition amélior.	8 appartements
520 Robert Amy	Acquisition amélior.	3 appartements
Les Pierres Levées	Construction	22 appartements
Les Rogelins	Construction	15 pavillons
Chantemerle	Construction	25 pavillons
Les Aubrières	Construction	24 pavillons

## VIE PRATIQUE



### L'attestation d'assurance

#### 1 A quoi sert une assurance habitation ?

Le locataire est responsable à l'égard de Saumur Loire Habitat et de ses voisins de tous les dommages liés à son logement, c'est pourquoi **fournir une attestation d'assurance multirisques habitation est une obligation contractuelle mentionnée dans le contrat de location.**

#### 2 Quels critères doivent être mentionnés dans mon assurance ?

vous devez justifier avoir souscrit les assurances suivantes auprès de la compagnie de votre choix :

- assurance couvrant les risques locatifs (incendie, explosions, dégâts des eaux)
- assurance couvrant le risque « recours voisins »
- assurance du mobilier (incendie, explosions, dégâts des eaux, vol)
- responsabilité civile.

#### 3 Quand dois-je fournir mon attestation d'assurance à Saumur Loire Habitat ?

Cette attestation doit être produite lors de la **signature de votre bail** et à la **date d'anniversaire du contrat d'assurance** même s'il s'agit de la même compagnie.

Lors des renouvellements, certaines compagnies d'assurances à votre demande nous transmettent directement votre attestation par fax ou par mail, ce qui vous évite un déplacement ou un envoi.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également remettre votre attestation à votre agent de proximité.

#### 4 Combien de temps mon assurance est-elle valide ?

La durée de validité de votre attestation dépend des conditions de votre police d'assurance (voir contrat).

#### 5 Quels sont les risques si je ne suis pas assuré ?

J'encoure les risques suivants :

- le paiement de tous les frais liés au sinistre.
- la résiliation de plein droit de mon contrat de location par décision de justice.

**N'attendez pas d'être relancé par l'office pour nous transmettre le renouvellement de votre attestation d'assurance.**

# A LOUER Appartements

Pour tous renseignements,  
contactez Monsieur PILON au  
02 41 83 48 41 / 06 47 58 14 20

Type	Etage	Adresses	Loyer charges comprises *	Surface	Le p'tit plus
IV	3ème	161 rue Bernard	533 €	74 m <sup>2</sup>	résidence sécurisée, parking privatif gratuit
IV	7ème	87 rue Langlet "La Maille d'Or"	464 €	87 m <sup>2</sup>	proche de tous les services et de la voie verte
V	1er	14 rue Fardeau	625 €	107 m <sup>2</sup>	proche médiathèque et parc Verdun
V	1er	31 rue Schuman	498 €	92 m <sup>2</sup>	proche de tous les services
V	2ème	8 rue Millocheau	680 €	122 m <sup>2</sup>	proximité gare et centre ville
VI	9ème	2 allée des Ménestrels	834 €	127 m <sup>2</sup>	cœur de ville
VII	9ème	8 allée des Ménestrels	856 €	125 m <sup>2</sup>	cœur de ville

\* Charges comprenant l'eau froide, le chauffage, les contrats d'entretien des équipements et la taxe sur les ordures ménagères.

## "la parole est à vous"

Question d'un locataire :

**« De grands discours sur l'écologie et les économies d'énergie, mais nous n'avons toujours pas de double vitrage à nos fenêtres, pourquoi ? »**

Une locataire - Quartier des Violettes

En octobre 2008, le Conseil d'Administration de Saumur Loire Habitat a acté la mise en vente de différents pavillons dont certains dans le quartier des Violettes.

Afin de répondre à la demande des futurs acquéreurs, il a été décidé de ne pas réaliser de travaux au début du programme de vente, laissant le choix aux nouveaux propriétaires de réaménager leur logement en fonction de leurs goûts et de leurs besoins.

Après plus d'une année de mise en vente, Saumur Loire Habitat a décidé de réaliser des travaux en 2013 pour les locataires restants.



Dans un premier temps, une étude thermique sera réalisée pour définir et atteindre le niveau C du classement énergétique du Diagnostic de Performance Énergétique (voir schéma ci-contre).

Les modifications se traduiront par le remplacement des huisseries et des chaudières, la mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée et l'isolation des sous faces de planchers et des combles.

### Vous avez une question, une remarque, une info à partager ?

Chaque numéro de « Ensemble » vous permettra d'évoquer un sujet qui pourra être abordé dans la rubrique : La parole est à vous

## "la parole est à vous"

M. / Mme : .....

Secteur d'habitation : .....

Votre sujet : .....

.....

.....

## A LOUER Garages

Pour tous renseignements,  
contactez Monsieur PILON au  
02 41 83 48 41 / 06 47 58 14 20

Clairefond (15 places) :	16.99 € ou 21.92 €
Millocheau (49 places) :	18.27 € ou 24.66 €
Dacier / Saint Pierre (15 places) :	18.27 € ou 36.66 €
Résidence Marais le Roi (9 places) :	26.31 €
Résidence Les Manèges (7 places) :	21.21 € ou 30.30 €
Résidence Fontenoy (18 places) :	28.42 €
Le Vigneau Collectif (19 places) :	18.27 € ou 24.66 €

**Les différences de prix se justifient par la possibilité d'avoir un garage fermé ou ouvert.**

## GESTE VERT L'Arrosage, Le geste vert de l'été !

La belle saison arrive et avec elle, ses grandes chaleurs ! Pour conserver la fraîcheur de nos plantes, fleurs et jardins, l'arrosage régulier devient indispensable. Pourtant, on le sait, l'eau est une ressource que l'on doit économiser.

C'est pourquoi je vous propose quelques pistes pour allier « main verte et geste écolo » :

- « Biner » la terre : casser la croûte de terre autour de vos plantes pour faciliter l'infiltration de l'eau vers les racines. 1 binage = 2 arrosages !
- « Pailler » vos plantations : déposer au pied des plantations de la paille, du gazon coupé, des écorces, feuilles ou cailloux... afin de conserver les racines au frais et limiter l'arrosage.
- Arroser tôt le matin ou à la tombée de la nuit pour éviter l'évaporation rapide de l'eau.
- Penser à récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage.

Renvoyez-nous ce coupon-réponse à l'adresse ci-dessous ou remettez le à votre agent de proximité



Service Communication :

34, rue du temple  
49400 Saumur  
02 41 83 48 10  
www.saumurloirehabitat.fr